

Je suis retraité du CERN – Je perçois des pensions du CERN et une pension française

Taux de change revenus 2023 déterminé par l'administration fiscale : 1 CHF = 1,05 EUR

Exemple **hypothétique** d'un pensionné du CERN affilié au CHIS/UNICA percevant une allocation familiale **mais** percevant également une pension française

Ce retraité du CERN est qualifié de **poly pensionné** car il perçoit une retraite étrangère et une retraite française.

Pension française : 5 000 € net fiscal (CARSAT ou AGIRC/ARRCO...)

CSG déductible sur pensions de source étrangère : 4 197 € (montant hypothétique – voir exemple ci-dessous sur l'avis d'impôt des revenus 2022) reçu en 2023

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en [REDACTED]

Montant de CSG déductible des revenus de source étrangère au titre des revenus perçus en [REDACTED]

2

4197

Pension du CERN :

Taux de change CHF/EUR		1,05 €
	Montant en CHF	Montant en €
Pension CERN	90 409,00 CHF	94 929 €
Allocation familiale CERN	7 704,00 CHF	8 089 €
Cotisation maladie CHIS	-7 000,00 CHF	-7 350 €
Pension nette	91 113,00 CHF	95 669 €
CSG déductible		-4 197 €
Pension nette de CSG		91 472 €

Focus sur les poly-pensionnés détenant ou non une attestation de non-affiliation de la CPAM

En théorie, un retraité du CERN percevant une pension française (CARSAT, AGIRC ARRCO, MSA...) est soumis au régime obligatoire d'assurance maladie en France quand bien même :

- Il est affilié au CHIS/UNIQA
- Il n'a pas de carte vitale
- Il ne demande pas de remboursement à la CPAM

Le seul fait de percevoir une retraite française lui octroie le droit de bénéficier de la sécurité sociale en France. Il est donc à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime obligatoire français d'assurance maladie.

En conséquence, il ne devrait pas obtenir d'attestation de non-affiliation de la part de la CPAM et devrait être assujetti aux contributions sociales CSG/CRDS/CASA sur sa pension du CERN.

Nous savons que certains retraités du CERN obtiennent cette attestation alors qu'ils perçoivent une retraite française : il s'agit d'une erreur récurrente des services de la CPAM.

Cette attestation de non-affiliation pourrait leur permettre d'échapper :

- A la CSG/CRDS/CASA sur les pensions du CERN (taux de 9,1 %)
- A la CSG/CRDS sur les revenus du patrimoine (9,7 %)

Ils n'auraient donc pas à assujettir leurs pensions du CERN à CSG/CRDS/CASA (case 8TV notamment) et pourraient bénéficier de l'exonération de CSG/CRDS sur les revenus du patrimoine (case 8SH et/ou 8SI notamment).

Cette situation est cependant risquée, car cela n'est pas conforme à la législation fiscale et sociale, quand bien même l'erreur proviendrait des services de la CPAM.

Le non-assujettissement des pensions du CERN à CSG/CRDS/CASA pour un retraité poly-pensionné pourrait être remis en cause par l'administration fiscale a posteriori.

Nous appelons donc à la plus grande vigilance dans ce cas particulier et ne traiterons pas de cette situation qui n'est pas conforme à la législation.

Remplir sa déclaration en ligne pour un poly-pensionné

1. Sur impots.gouv.fr, je choisis en premier lieu les déclarations ANNEXES :

- N°2047 pour les retraites étrangères (CERN)
- N°3916 et 3916 bis pour les comptes et assurances-vie détenus à l'étranger

Déclarations annexes

Pour éviter un oubli, les déclarations annexes que vous avez remplies l'année dernière ont été précochées. Merci de valider ou décocher la sélection.

☐	Déclaration des revenus fonciers 2023	N° 2044
☐	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2023	N° 2044 Spéciale
☐	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
☐	Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne	N° 2041PB
☒	Déclaration des revenus 2023 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)	N° 2047
☐	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2023 Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »	N° 2074
☐	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2023	N° 2074 I
☐	Déclaration des plus-values réalisées en 2023 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
☐	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2023 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
☐	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2023 par les impatriés	N° 2074 IMP
☐	Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values	N° 2074 CMV
☐	Déclaration des revenus 2023 (départ à l'étranger ou retour en France)	N° 2042 NR
☐	Déclaration de retenue à la source - année 2023	N° 2041 E
☒	Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou d'un placement de même nature (dont contrat d'assurance-vie) souscrit hors de France, modifié ou dénoué en 2023.	N° 3916 - 3916 bis
☐	Déclaration des investissements réalisés en 2023 dans un département ou une collectivité d'outre-mer	N° 2083 PART
☐	Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques	N° 2086
☐	Déclaration de contrat de prêt (intermédiaire, emprunteur ou prêteur)	N° 2062

[Annuler](#)[Valider](#)

2. Remplir directement la n°2047

The screenshot shows the 'Déclaration principale - revenus 2020' interface. On the left, a sidebar lists 'Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes', 'Déclaration de revenus', and 'Annexe n°2047' (circled in red). A red box with an arrow points to 'Annexe n°2047' with the text: 'Commencez par votre annexe 2047 « revenus étrangers », en cliquant ici'. The main area shows 'Étape 3 Revenus et charges' selected in a progress bar. Below, the 'VOS REVENUS' section is titled 'TRAITEMENTS, SALAIRES'. It lists 'Traitements et salaires connus', 'Retenue à la source', 'Revenus des salariés des particuliers employeurs', 'Retenue à la source', and 'Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux, journalistes'. On the right, there are input fields for 'DEUX FICTIF 1AJ', '1AA', and '1GA', each with a 'Notice' button.

Choisir les lignes mentionnant :

- Choisir la ligne mentionnant « *Des pensions et rentes imposables en France.* ».
- « *Des revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales.* »
- Ne jamais cocher « SALAIRES SUISSES » : vous n'êtes pas salariés suisses.

The screenshot shows the 'Déclaration annexe N° 2047 - revenus 2023' form. It has 'Précédent' and 'Suivant' buttons at the top. The main section is titled 'Votre déclaration concerne :'. It contains a list of checkboxes with the following text:

- ☒ Des traitements salaires imposables en France.
- ☐ **SALAIRES SUISSES** : l'imprimé 2047-Suisse vous aide à calculer votre net imposable en euros et à faire vos reports obligatoires (remplissez le pour le calcul et lisez attentivement la notice pour les reports). Pour accéder à ce formulaire, cochez la case. **Pensionnés suisses** : n'utilisez pas l'imprimé 2047-Suisse réservé aux salariés.
- ☒ Des pensions et rentes imposables en France.
- ☐ Des revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables en France.
- ☐ Des plus-values imposables en France.
- ☐ Des revenus fonciers imposables en France.
- ☐ Des revenus des professions non salariées imposables en France.
- ☐ Des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.
- ☐ Des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt étranger.
- ☐ Des revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif.
- ☐ Des revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales.

 At the bottom, it says: 'Ces revenus convertis en euros sont à ajouter, le cas échéant, aux revenus de même nature perçus en France.' There is a 'Notice' button in the top right corner.

Choisir le membre du foyer percevant la pension CERN, de source SUISSE, PRIVE et indiquer le montant net en EUROS calculé plus haut, diminué de la CSG déductible (voir avis d'impôt 2023 sur revenus 2022). Ce montant devra être reporté case 1AM de la déclaration n°2042 pour le déclarant 1 et 1BM pour le déclarant 2.

12 PENSIONS, RETRAITES, RENTES
• PENSIONS, RETRAITES

Sélectionnez ici un membre du foyer fiscal ▼ SUISSE ☐ ☒ 91472

[Ajouter une personne](#)

Vient ensuite le point très technique et sujet à de très nombreuses erreurs sur les déclarations : l'assujettissements aux contributions sociales.

Nous vous suggérons d'être très vigilants sur ce point. Nous ne pourrons traiter tous les cas particuliers, au risque de compliquer ce mode d'emploi.

9. REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE IMPOSABLES AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

[Notice](#)

Indiquez le montant des revenus d'activité et de remplacement déjà déclarés aux rubriques 1 et 5 (sans déduction de l'impôt payé à l'étranger) qui sont imposables aux contributions sociales en France (voir notice sur «impots.gouv.fr» et 2041GG) et reportez-les sur votre déclaration n°2042C, cadre 8 comme indiqué
 Indiquez vos revenus selon le taux de CSG qui leur est applicable

			Reportez sur déclaration principale :
revenus non salariaux	9,2 %		8TQ
salaires	9,2 %		8TR
allocations de préretraite	9,2 %		8SC
allocations de chômage	6,2 %		8SW
allocations de chômage	3,8 %		8SX
indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail	6,2 %		8TW
pensions de retraite et d'invalidité	8,3 %	95669	8TV
pensions de retraite et d'invalidité	6,6 %		8TH
pensions de retraite et d'invalidité	3,8 %		8TX
pensions en capital soumises à l'imposition forfaitaire	8,3 %		8SA
pensions en capital soumises à l'imposition forfaitaire	6,6 %		8SD
pensions en capital soumises à l'imposition forfaitaire	3,8 %		8SB

Lorsque vous remplissez les cases 8TX, 8TH et 8TV, ce n'est pas seulement le taux de la CSG indiqué à gauche des cases qui appliqué (3,8 %, 6,6 % et 8,3 %) : il convient également d'ajouter la CRDS et la CASA.

Un récapitulatif des différents taux est repris ci-dessous.

Nature du revenu	Assiette de la CSG/CRDS/Casa	Taux de la CSG	Taux de la CRDS	Taux de la Casa	Cases de la 2042 et de la 2047
Rentes suisses Capital 2 ^{ème} pilier ou 3 ^{ème} pilier A liée (Genève)	100%	0% (1)	0% (1)	0% (1)	Néant
		3,80% (2)	0,50%	0% (2)	8TX (8SB pour le capital soumis au PFL de 7,5%)
		6,60% (3)	0,50%	0,30%	8TH (8SD pour le capital soumis au PFL de 7,5%)
		8,30% (4)	0,50%	0,30%	8TV (8SA pour le capital soumis au PFL de 7,5%)

Les seuils indiqués dans le tableau sont appliqués aux revenus perçus en 2022 et déclarés en 2023. Le revenu fiscal de référence figure sur chaque feuille d'impôt reçue en août-septembre 2023. Regardez cet avis puis comparez son montant avec le tableau ci-dessous.

Cotisations protection sociale	Colonne 1. Taux zéro	Colonne 2. Taux réduit	Colonne 3. Taux médian	Colonne 4. Taux normal
	RFR inférieur ou égal à :	RFR allant de :	RFR allant de :	RFR supérieur à :
1 part	12 230 €	12 231 à 15 988 €	15 989 € à 24 812 €	24 812 €
1,5 part	15 495 €	15 496 à 20 257 €	20 258 € à 31 435 €	31 435 €
2 parts	18 760 €	18 761 à 24 525 €	24 526 € à 38 058 €	38 058 €
2,5 parts	22 025 €	22 026 à 28 794 €	28 795 € à 44 681 €	44 681 €
3 parts	25 290 €	25 291 à 33 063 €	33 064 € à 51 304 €	51 304 €
Demi-part en plus	3 265 €	4 269 €	6 623 €	6 623 €
CSG (assurance maladie, famille)	Exonération	3,8 % (2)	6,6% (3)	8,3% (4)
CRDS (dette de la sécu)	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Casa (solidarité pour l'autonomie)	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %
Assurance-maladie (1)	Exonération	Exonération	1 %	1 %

Dans la plupart des cas que nous rencontrons, c'est le taux normal qui s'applique (Colonne 4). Afin de ne pas compliquer les explications, nous retiendrons donc le taux normal.

Quid du plafonnement ?

Nouveauté, à compter de la campagne 2024 le plafonnement de la CSG, CRDS et CASA sur les pensions de retraite de source étrangère dans les cas de poly-pensionnés devient automatique.

En application de la jurisprudence Nikula de la CJUE (arrêt n° 416662 du 24/07/2019 du Conseil d'État).

Le Conseil d'État a estimé que les contributions sociales (CSG, CRDS et le cas échéant la CASA) portant sur les pensions de retraite de source étrangère perçues par un résident français également titulaire de pensions françaises, si elles pouvaient valablement être exigées dès lors que la personne en cause relevait de

la législation française, devaient en revanche être plafonnées au montant de la pension de vieillesse française perçue au titre des mêmes années.

Pour permettre un calcul automatique de ce plafonnement il a été nécessaire d'individualiser les codes relatifs aux pensions de source étrangère à soumettre aux contributions sociales.

Ainsi les codes existants, 8TV, 8TH et 8TX sont désormais réservés aux pensions du déclarant 1. Trois nouveaux codes 8QV, 8QH et 8QX sont créés pour la déclaration des pensions du déclarant 2.

Les contribuables déclarent dans ces rubriques le montant de leur pension de source étrangère. En présence simultanée de revenus déclarés en 1AS et 1AM et en 8TV/8TH/8TX ou 1BS et 1BM et en 8QV/8QH/8QX, un calcul automatique est fait pour déterminer si l'usager peut bénéficier ou non de ce plafonnement. Le calcul est effectué par déclarant.

Si le plafonnement doit s'appliquer, un crédit d'impôt est accordé pour chaque cotisation due (CSG, CRDS et le cas échéant CASA).

Le total des cotisations nettes à recouvrer correspond au montant de la pension déclarée en 1AS et/ou 1BS diminué d'un abattement de 0,034 pour les pensions soumises au taux de CSG à 8,3 % (déclarées en 8TV et/ou 8QV), 0,0334 pour celles soumises au taux de CSG à 6,6 % (déclarées en 8TH et/ou 8QH) et 0,0052 pour celles soumises au taux de CSG au taux de 3,8 % (déclarées en 8TX et/ou 8QX).

Dans notre exemple, en case 8TV, il convient d'indiquer le montant net de la pension du CERN (la CSG déductible 2023 ne doit pas être déduite ici) : le montant à indiquer est donc de 95 669 €.

Ce montant devra être reporté case 8TV de la déclaration n°2042 C.

Le montant indiqué cases 1AM et 8TV est donc différent.

Les 95 669 € seront soumis au taux global de contributions sociales de 9,1 % soit 8 706 €.

Or ce montant est supérieur au montant net fiscal des pensions françaises de 5 000 €.

En application de la jurisprudence Nikula de la CJUE, notre poly-pensionné aura droit au plafonnement de ses contributions sociales au montant de ces pensions françaises par le biais d'un crédit d'impôt.

Indiquez également les intérêts et revenus générés par vos comptes étrangers sur cette déclaration 2047 (intérêts des compte épargne suisse par exemple).

3. Une fois la dernière rubrique de la n°2047 atteinte passez aux déclarations de comptes et assurances vie à l'étranger

- Reportez les comptes des années précédentes si la situation n'a pas évolué (Report)
- Indiquez toute ouverture/fermeture
- N'oubliez pas de comptes ou d'assurances-vie (3^{ème} pilier A et B, compte épargne UBS par exemple, même si le solde est de 0 CHF)

COMPTES À REPORTER :

Vous avez déclaré les comptes et contrats de capitalisation détenus à l'étranger désignés ci-dessous lors de votre déclaration de l'année précédente (revenus de 2022).

Il peut s'agir de comptes détenus par tout membre de votre foyer fiscal, en propre ou en indivision.

Vous devez indiquer pour chaque compte ou contrat si ce dernier est à reporter ou non, en cliquant sur OUI ou NON.

Vous devez reporter tous les comptes ou contrats que vous ou un membre de votre foyer fiscal déteniez toujours au 1^{er} janvier 2023.

Si vous avez clôturé des comptes ou contrats en cours d'année 2023, vous devrez les reporter puis indiquer la date de clôture dans le formulaire. Ces comptes ou contrats ne seront plus proposés en report à compter de l'année prochaine.

Après cette étape, vous n'aurez pas la possibilité de revenir sur ce tableau de report.

Vous aurez la possibilité d'ajouter d'autres comptes ou contrats sur l'écran suivant.

Titulaires du compte ou contrat	Numéro de compte ou contrat de capitalisation et désignation de l'établissement	Report
██████████	CH ██████████ UBS	report
██████████	CH ██████████ UBS	report

[Suivant ►](#)

4. Les déclarations annexes sont remplies, il convient désormais de tout reporter sur les déclarations de base 2042 et 2042 C

Demander au site des générer des cases et rubriques qui vous concernent en indiquant les identifiants de case : 8SH, 8SI, 8UU, 8TT...ou les rubriques que vous recherchez

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Cela va automatiquement cocher la case « Divers » et générer la page vous permettant de tiquer ces cases lors de l'avancée de la déclaration

DIVERS



Comptes à l'étranger, Revenus de source étrangère, Reprise de réductions ou de crédits d'impôts, Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales, Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS



Cliquez sur suivant.

La première page qui apparait est la page des salaires et pensions.

Portez :

- Le montant net des pensions françaises en case 1AS (déjà pré remplie)

- Le montant net de la pension du CERN calculé plus haut, diminué de la CSG déductible (voir avis d'impôt 2023 sur revenus 2022) en case 1AM

Pensions, retraites et rentes	1AS	5000	
Retenue à la source		0	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT		
Pensions en capital des plans d'épargne retraite	1AI		
Retenue à la source			
Pensions d'invalidité	1AZ		
Retenue à la source			
Pensions alimentaires perçues	1AO		
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL		
Autres pensions de source étrangère	1AM	91472	

5. Page des revenus de capitaux mobiliers :

- Les revenus de vos banques françaises sont automatiquement reportés
- Veillez à bien remplir la case 2CA relative aux frais, qui n'est pas remplie automatiquement....
- Si la case 2BH est remplie alors que le bénéficiaire de ces revenus doit être exonéré de CSG/CRDS sur revenus du patrimoine, avertissez votre banquier et demandez cette exonération car vous avez été assujetti à la CSG/CRDS sur vos revenus de placement.
- Si la case 2DG est remplie, c'est que l'exonération de CSG/CRDS a bien été appliquée

Attention : si vous percevez une retraite française, vous ne pouvez pas bénéficier de l'exonération de CSG/CRDS sur revenus du patrimoine car vous êtes à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime obligatoire français d'assurance maladie.

REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS	
Notice	
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus	
- produits des versements effectués avant le 27.9.2017	
- produits soumis au prélèvement libératoire	2DH
- autres produits	2CH
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 : total perçu à répartir lignes 2VV, 2WW, 2RC et 2RD	2UU
- produits imposables à 7,5 % produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €	2VV
- produits imposables à 12,8 % produits correspondant aux primes excédant 150 000 €	2WW
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans	
- produits des versements effectués avant le 27.9.2017	
- produits soumis au prélèvement libératoire	2XX
- autres produits	2YY
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017	2ZZ
Revenus des actions et parts abatement de 40 % si option barème	2DC
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME	2FU
Autres revenus distribués et assimilés	2TS
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe	2TR 262
Intérêts des prêts participatifs et des minibons	2TT
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME	2TQ
Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital	2TZ
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2CG
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème	2BH 262
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2DF
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 %	2DG
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS	2DI
Frais et charges déductibles si option barème	2CA

Viennent ensuite les pages relatives aux charges : dons, crédit d'impôt pour service à la personne (ménage, entretien jardin...). Nous passons ces sujets.

6. Page prélèvement à la source : dans 99 % des cas, les reports sont corrects.

Néanmoins, il convient d'être vigilant en cas de décès d'un des deux conjoints : les reports de prélèvements à la source du conjoint décédé ne sont parfois par reportés.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	
Notice	
Prélèvement à la source	
Prélèvement à la source déjà payé :	
- retenue à la source sur les salaires et pensions	8HV 6782 8IV 8JV
- acomptes d'impôt sur le revenu	8HW 8IW 1647 8JW
- acomptes de prélèvements sociaux	8HX 8IX 8JX
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	
- impôt sur le revenu	8HY 8IY 8JY
- prélèvements sociaux	8HZ 8IZ 8JZ

[Précédent](#)
[Suivant](#)

7. Divers : comptes et assurances à l'étranger

Veillez à bien cocher les cases :

- 8FV si un des conjoints exerçait toujours en 2023 une activité de fonctionnaire international bénéficiant de l'exonération de ses revenus (MPE du CERN par exemple)
- 8UU si vous détenez des comptes à l'étranger (dont 3^{ème} pilier a bancaire)
- 8TT si vous détenez des assurances-vie à l'étranger (3^{ème} pilier b et 3^{ème} pilier a assurance)

Tiquer ces cases va vous reconduire directement sur les déclarations de comptes étrangers

DIVERS		Notice
Plus-value en report d'imposition non expiré		Si ce montant est inexact, corrigez ci-contre
	8UT	
Revenus exonérés <i>Conventions internationales, organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>	8FV	☐
Contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger <i>remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis</i>	8TT	☐
Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger <i>remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis</i>	8UU	☐

8. Contributions sociales sur les pensions étrangères

Report bien ici le montant de la pension étrangère soumis à CSG/CRDS/CASA :

- 95 669 € en case 8TV

- pensions de retraite et d'invalidité		DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
• 8,3%	8TV		8QV
• 6,6%	8TH		8QH
• 3,8%	8TX		8QX

9. Exonération de CSG/CRDS sur les revenus du patrimoine (revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers...)

Cochez la case 8SH (déclarant 1) ou 8SI (déclarant 2) si vous percevez **uniquement** des pensions ou revenus du CERN, de suisse d'autre pays (hors France) et que vous percevez des revenus du patrimoine.

Si vous percevez une **retraite française**, vous ne pouvez pas bénéficier de l'exonération de CSG/CRDS sur revenus du patrimoine car vous êtes à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime obligatoire français d'assurance maladie.

Si vous ne percevez pas de revenus du patrimoine, cocher cette case n'aura aucune conséquence.

Si votre conjoint ne remplit pas cette condition (ex : il perçoit une retraite française) la case 8SH ou 8SI le concernant ne doit pas être remplie.

Nous attirons votre attention sur les multiples cas ou situations personnelles qui sont toutes différentes. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur cette rubrique.

Si un des 2 conjoints ne bénéficie pas de l'exonération et que des revenus du patrimoine sont communs (revenus fonciers d'un bien de la communauté par exemple), il convient de répartir les revenus exonérés dans les cases 8RF et suivantes.

Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un Etat de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français, cochez la case

8SH ☐

8SI ☐

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus :

Montant des revenus exonérés de CSG et de CRDS :

revenus fonciers *après abattement si régime micro*

8RF

rentes viagères à titre onéreux *montant net après abattement*

8RV

revenus de capitaux mobiliers

8RC

plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés

8RM

Les cases 8RP et 8RQ n'ont pas à être remplies dans votre situation.

10. Finalisation

Avant de terminer la déclaration :

- Vérifier que les comptes étrangers sont bien tous reportés
- La case 8UU et / ou 8TT est bien cochée (si nécessaire)
- Votre retraite CERN est bien indiquée en case 1AM et sur la déclaration 2047
- Le montant de la pension étrangère soumise à contributions sociales est bien indiqué en case 8TV de la déclaration 2047 et de la déclaration 2042 C

N'oubliez pas de valider la déclaration, télécharger puis conserver l'accusé de réception.

DISCLAIMER : ce mode d'emploi a été rédigé sur la base de la législation française et de la jurisprudence applicable aux revenus 2023.

La matière fiscale étant en constante évolution, ce mode d'emploi ne saurait être appliqué aux années postérieures ou antérieures.

Les cas particuliers étant nombreux pour les pensionnés du CERN, ce mode d'emploi ne saurait être exhaustif et ne peut pas refléter toutes les situations.

Comme professionnel de la fiscalité, le Cabinet BROCARD AVOCATS se tient à votre disposition pour traiter toute difficulté et protéger vos intérêts.